

Oui à la nouvelle loi e-ID

L'Association des Communes Suisses (ACS) approuve la nouvelle loi fédérale sur les services d'identification électronique (e-ID) et exige une rapide mise en vigueur.

Au milieu du mois de novembre, au cours d'une audition auprès de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, l'ACS avait recommandé l'approbation de la nouvelle loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE). Il est nécessaire de créer le plus rapidement possible un cadre juridique contraignant car ce n'est qu'avec un système d'e-ID étayé sur le plan légal qu'il serait possible de mettre en œuvre une identification claire et fiable dans l'«espace virtuel» tout comme l'e-Government au niveau fédéral, cantonal et communal. Lors de son audition, l'ACS a par ailleurs exigé que le développement de l'e-ID soit accom-

pagné sur le plan institutionnel. Les communes doivent participer et être intégrées sur un pied d'égalité. La commission est entrée en matière sans opposition sur l'e-ID. Dans un communiqué de presse, il est mentionné que lors du premier examen, elle s'est surtout concentrée sur l'orientation générale de la loi. Elle approuve notamment le principe du partage des tâches entre l'Etat et les fournisseurs privés tel que le prévoit le projet. Selon ce principe, l'Etat vérifie et confirme l'identité d'une personne, tandis que les fournisseurs privés développent et proposent les supports technologiques des éléments servant à l'identification électronique. réd.

Nouvelle collaboratrice

Depuis peu, Nathalie Eggenberg a commencé à travailler au bureau de l'ACS. Engagée en qualité de stagiaire, elle s'occupe de manière prépondérante du projet «in commune».



Nathalie Eggenberg a obtenu un Bachelor en sciences sociales à l'Université de Berne.

«J'aime les défis, me poser des questions sur la société et me promener longuement dans la nature en bonne compagnie», précise cette nouvelle collaboratrice. L'équipe souhaite une cordiale bienvenue à Nathalie Eggenberg et se réjouit de la bonne collaboration.

pb

Des nouvelles de la rédaction



Chères lectrices et chers lecteurs de «Commune Suisse»,
L'année 2018 prend fin avec ce numéro. Elle a été riche en thèmes passionnants et nous a tenus en haleine. Les défis auxquels sont confrontées les communes sont en effet très variés et exigeants. Les idées ne nous manqueront pas non plus l'année prochaine! La prochaine édition de «Commune Suisse» paraîtra en février 2019. Nous avons décidé de renon-

cer dès l'année prochaine à un numéro en janvier pour publier une double édition janvier/février. Notre magazine paraîtra donc dorénavant dix fois par an au lieu de onze. La raison en est la pression croissante sur les coûts, due notamment à la situation sur le marché des annonces publicitaires, qui est particulièrement défavorable en janvier. Nous renonçons en revanche à augmenter le prix de l'abonnement qui restera fixé au montant modeste de 90 francs par an. Nous serions heureux que vous continuiez à lire et à être abonnés à «Commune Suisse» l'année prochaine. Nous vous remercions de votre fidélité et vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et une excellente nouvelle année. «Commune Suisse» sera de retour en février avec un point fort consacré à la «numérisation».

Denise Lachat
Rédactrice en chef de «Commune Suisse»

Informations:
www.tinyurl.com/commune-suisse

